**Appel à propositions à candidature pour les organisations féminines œuvrant pour la paix au Sahel**

***Ouverture de l'appel :13 Avril 2023***

***Date limite de soumission : 7 Mai 2023***

1. **Introduction**

Plusieurs pays du Sahel sont confrontés à divers défis économiques, politiques, sociaux et humanitaires. Cette situation a entraîné des problèmes d'extrémisme violent et de conflits intercommunautaires malgré les nombreuses opportunités dans la région. Les principaux acteurs régionaux et la communauté internationale se sont mobilisés pour contribuer aux réponses pour la paix et le développement dans la région. Ce contexte de crise prévaut dans une région où les femmes étaient déjà soumises à plusieurs formes de violence et de discrimination sous-tendues par un certain nombre de croyances et de barrières socioculturelles profondément ancrées dans la tradition. Les niveaux élevés d'inégalité de genre se retrouvent dans plusieurs domaines, dont notamment : -la violence sexiste et autres pratiques néfastes, la faible participation des femmes à la vie politique, les questions liées à l'accès aux services sociaux de base, les inégalités économiques.

Les femmes sont organisées en associations et ont un grand potentiel pour contribuer de manière significative à la stabilisation de la région car elles sont des acteurs clés de la paix et du développement dans la région. Malheureusement, elles sont confrontées à plusieurs défis liés à la faiblesse de leurs capacités de gestion organisationnelle, institutionnelle et programmatique. En outre, elles doivent être mieux organisées en réseaux et coalitions solides afin d'influencer les processus de paix aux niveaux local, national et régional. Elles doivent être opérationnelles sur le terrain, en particulier dans les régions frontalières les plus touchées par les conflits, ce qui augmentera leur crédibilité et leur impact pour la paix.

**Pour contribuer à répondre à ces défis, ONU Femmes a lancé le projet « Leadership des organisations féminines pour la paix et la sécurité au Sahel » financé par les Pays Bas. Il sera mis en œuvre dans 5 pays du Sahel : Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad.**

**Le présent appel à candidatures vise à recruter 20 organisations féminines nationales qui seront renforcées, accompagnées et organisées en un mouvement d’organisations féminines pour la paix et la sécurité.**

ONU Femmes, en tant qu'entité des Nations Unies dédiée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, place le renforcement de la participation des femmes à la consolidation de la paix au centre de ses interventions. Sa stratégie d'intervention est basée sur l'ensemble des normes et standards de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité, et principalement sur la résolution 1325 et les résolutions subséquentes.

1. **Présentation du projet**

L'objectif global du projet est que les organisations féminines et les femmes soient entendues et influencent de manière proactive et stratégiquement les processus de sécurité et de paix et les infrastructures clés de la paix dans les pays d’intervention au Sahel, tout en participant à l'établissement de l'agenda et à la prise de décision en matière de paix et de sécurité aux niveaux national et régional.

L'objectif spécifique est de renforcer le rôle des organisations de femmes dans le retour de la paix et de la sécurité dans les pays d’intervention au Sahel. Sur une période de quatre ans, le projet touchera un total de 103 organisations de femmes dont trois organisations régionales dans les 5 pays du Sahel.

Le projet s'articule autour des résultats suivants :

Sur une période de quatre ans, le projet touchera un total de 103 organisations de femmes avec un soutien financier plus important pour un noyau de 18 organisations, dont trois organisations régionales et 15 organisations nationales à raison de trois organisations dans chacun des cinq pays du G5 Sahel. Elles seront sélectionnées de manière transparente sur la base d'indicateurs clairs liés à leur potentiel d'impact élevé. Le projet s'articule autour de quatre résultats principaux :

***AXE STRATEGIQUE RENFORCEMENT DES CAPACITES***

***Résultat 1 : Les organisations de femmes renforcent stratégiquement leurs structures et leurs leaders à des fins de plaidoyer et de construction de la paix et mobilisent plus de financements*.**

* 103 organisations de femmes (20 organisations par pays, 3 organisations régionales) renforcées sur le plan organisationnel en fonction de leurs besoins spécifiques
* -103 organisations de femmes renforcées sur le plan institutionnel en fonction des besoins spécifiques des organisations régionales, nationales et locales et de leurs dirigeants.
* -103 organisations de femmes renforcées sur le plan opérationnel en fonction de leurs besoins spécifiques.
* -103 organisations de femmes renforcées dans la gestion du programme et mobilisation de ressources.

***AXE STRATEGIQUE CONSTRUCTION DE MOUVEMENTS ET COALITIONS***

***Résultat 2 : Les organisations de femmes (au niveau national et régional) se connectent et œuvrent en synergie au sein de réseaux, mouvements et/ou coalitions solides.***

* 103 organisations de femmes cartographiées et reliées les unes aux autres dans des réseaux et coalitions (au niveau national et régional).
* Des coalitions nouvelles et celles déjà existantes renforcées à des fins de plaidoyer au niveau national et régional.
* Soutien et facilitation des initiatives de création de mouvements et de coalitions
* Développement d’applications de communication entre les organisations féminines
* Campagnes pour la paix au Sahel organisées au niveau national et régional

***AXE STRATEGIQUE PLAIDOYER***

***Résultat 3 : Les organisations de femmes créent conjointement des plans de plaidoyer pour des actions en faveur de la paix au niveau national et régional.***

* 150 (au moins 30 par pays) femmes leaders formées aux techniques de plaidoyer et d'influence politique ainsi qu'à l'influence en tant que mouvement (construction d’alliance)
* Plans de plaidoyer nationaux et régionaux développés sur des questions clés liées à la paix et/ou aux droits des femmes et à la formation de coalitions autour de ces questions.
* Soutien aux initiatives et actions d'intégration du genre dans les mécanismes et processus de paix et dans l'élaboration des politiques au niveau national et régional ainsi que le plaidoyer pour la mise en œuvre des PAN de la RCSNU 1325.
* Soutien aux activités de sensibilisation des organisations féminines sur l'intégration de la dimension de genre dans les processus, les mécanismes et les politiques de paix et de sécurité.

***AXE STRATEGIQUE PARTICIPATION AU FORA ET MECHANISMES DE PAIX ET DE SECURITE***

***Résultat 4 : Les organisations de femmes en coalition influencent et participent à la politique et à la prise de décision en matière de consolidation de la paix et de sécurité aux niveaux national et régional.***

* Identification et soutien d'alliés et champions de l'égalité des sexes pour la participation des femmes aux forums et mécanismes nationaux et régionaux de paix et de sécurité.
* Les donateurs et les acteurs clés sont informés et sensibilisés pour intégrer le genre et la participation des femmes dans les programmes de stabilisation dans la région du Sahel.
* Soutien aux initiatives de plaidoyer menées en synergie par des coalitions/réseaux d'organisations de femmes pour une meilleure représentation des femmes dans les organes et mécanismes de paix au niveau de chaque pays.
* Soutien de la participation des principales organisations de femmes et les femmes leaders aux forums et mécanismes de paix et de sécurité.

Ce projet catalytique abordera les problèmes systémiques auxquels sont confrontées les organisations, grâce à un soutien institutionnel, organisationnel, programmatique et de plaidoyer holistique. Les organisations soutenues seront plus compétitives et éligibles pour d'autres donateurs, elles mobiliseront davantage de ressources et le projet aura un effet multiplicateur. En outre, le soutien permettra de rassembler les organisations de femmes en synergie pour l'établissement de coalitions afin de maximiser les potentialités d'influence dans les politiques et mécanismes de paix nationaux et régionaux.

Le projet financera les organisations féminines nationales et régionales de la société civile légalement enregistrées et travaillant dans le domaine de la paix et sécurité et avancement des droits des femmes dans les 5 pays du Sahel : Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger Tchad.

Les organisations retenues seront accompagnées pour renforcer leurs capacités opérationnelles et programmatiques, dans la mobilisation des ressources et elles seront appuyées dans leurs initiatives de plaidoyer pour la paix.

1. **Durée des appuis aux organisations de la société civile féminines**

Toutes les organisations de la société civile féminines peuvent postuler pour des appuis et accompagnement d’une durée maximale de 36 mois (3 ans ).

1. **Critères de sélection**

Des critères indicatifs de sélection qui seront utilisés sont :

* Etre une organisation basée dans les pays suivants : Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad
* Être une organisation féminine nationale ou régionale œuvrant dans l’un des 5 pays et ayant des missions qui s'alignent sur un ou plusieurs des piliers de la RCSNU 1325 : i) la participation et la prévention des conflits ; ii) la protection des femmes, la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la promotion des droits des femmes ; et iii) le rétablissement et la résilience des femmes touchées par un conflit ;
* Avoir au moins 3 ans d’existence et disposer d’une attestation d’opérationnalité délivrée par les autorités;
* Disposer d'un siège;
* Démontrer le respect des principes de gouvernance et de transparence dans la gestion de l'organisation ;
* Avoir mis en place des mécanismes et outils garantissant la bonne gouvernance et le niveau de transparence dans la gestion de l'organisation
* Disposer de documents qui en attestent et qui rendent effectivement compte des activités de l’organisation
* Démontrer une capacité d’influence sur les questions de paix et sécurité ainsi que les résultats déjà obtenus ;
* Démontrer que l’organisation est engagée dans les actions de plaidoyer en réseau pour la paix et l’avancement des droits des femmes. Démontrer que les jeunes femmes sont représentées dans la gouvernance de l’organisation et ou cibles les jeunes femmes et jeunes filles dans les activités ;
* L’organisation inclut dans ses cibles les catégories les plus marginalisées : déplacés internes, réfugiés, survivantes de violences basées sur le genre ou violences sexuelles basées sur le genre, femmes vivant avec un handicap ;
* L’organisation mène des actions au niveau communautaire dans les régions affectées par la crise
* L'utilisation des approches innovantes et les technologies de l’information ;

***N.B*** Quand une organisation sera sélectionnée, le conseil d’administration ou l’organe dirigeant devra signer un acte d'engagement pour respecter les lignes directrices visant à améliorer leurs capacités institutionnelles et organisationnelles, ainsi que les conseils donnés régulièrement par les experts qui l’appuieront.

1. **Admissibilité, candidature et processus de sélection**

Sont autorisées à postuler :

* les réseaux d’organisations féminines ou les organisations féminines nationales (ONG, associations) qui sont soit dirigées par des femmes soit de défense des droits des femmes et des filles, et faisant preuve d’une expérience avérée de travail avec les femmes et les filles.
* les réseaux d’organisations ou organisations des jeunes femmes et filles (associations) qui sont dirigées par des jeunes faisant preuve d’engagement avéré de travail avec les femmes et les filles.
* Les réseaux et organisations régionales féminines des femmes ou de jeunes filles remplissant les critères ci-dessus mais disposant d’une présence dans au moins 3 des 5 pays cibles

Les organisations féminines de terrain travaillant dans les régions affectées par les crises sont particulièrement encouragées à déposer leur candidature.

Pour être considérée comme une "organisation féministe ou de défense des droits des femmes", l'organisation doit s'engager à lutter contre les formes multiples/corrélées de discrimination ainsi qu’à faire progresser l'égalité de genre et les droits des femmes dans l’énoncé officiel de sa mission/vision. L'organisation doit œuvrer à la transformation des facteurs/systèmes/structures sous-jacents, notamment le patriarcat et la dynamique du pouvoir entre les sexes, qui perpétuent les inégalités de genre.

Une "Organisation dirigée par des femmes" doit avoir une femme à sa tête dans le rôle de directrice/dirigeante de l'organisation.

L'organisation de la société civile doit avoir un statut juridique auprès de l'autorité nationale compétente de son pays.

Une preuve d'enregistrement légal (ou de statut juridique) est une pièce justificative obligatoire pour toutes les soumissions. Les demandes sans preuve formelle de statut juridique seront considérées comme incomplètes et seront éliminées du processus de sélection.

**7. Où, quand et comment soumettre sa candidature ?**

* La date limite de soumission des propositions est le **7 Mai 2023**. Les demandes reçues après cette date ne seront pas prises en considération.
* Les candidatures doivent être rédigées en français. Seules les candidatures dans cette langue seront acceptées.
* Il ne sera pas possible d’apporter de modifications à la candidature après son dépôt.
* Les dossiers de candidature doivent être envoyés par courrier électronique à l'adresse suivante : i[nfonufemmes.wcaro@unwomen.org](mailto:nfonufemmes.wcaro@unwomen.org)
* Les candidatures peuvent être soumises en format .doc, .docx ou .pdf. Aucun autre format ne sera accepté. Les certificats d'enregistrement légal peuvent être soumis en format .jpeg, .doc, .docx ou .pdf. Tous les documents doivent être soumis ensemble dans un même dossier.

**8. Documents requis pour le dépôt de candidature**

Les organisations postulantes sont tenues d’utiliser les modèles de candidature fournis par ONU Femmes. Les demandes incomplètes ne seront pas prises en considération.

* Les statuts officiels de l’organisation
* Preuve du statut juridique ou de l’enregistrement légal de l’organisation.
* Le format de soumission dûment complété
* Tout autre document prouvant les capacités de l’organisation (rapports annuels narratifs et financiers des 2 dernières années, rapports d’audits…)
* Documents sur son impact en matière de paix et d’avancement des droits des femmes